

www.agriculture.gouv.fr

STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ

**Plan d'action agriculture révisé
(2009-2010)**

*« favoriser une agriculture durable
pour relever le défi de la biodiversité »*



Les activités agricoles jouent un rôle majeur dans la gestion du vivant et ont une influence directe sur sa diversité. En France, l'agriculture couvre près des deux tiers du territoire. A des fins productives, elle utilise et entretient des paysages, des milieux, des races et des variétés, qui sont le fruit d'une longue histoire de domestication de la nature, d'aménagement et d'utilisation du territoire. Pour répondre aux nécessités de production, l'agriculture transforme les espèces et les milieux, favorise des écosystèmes, des cycles biologiques et sélectionne les espèces les plus productives.

L'urbanisation accélérée des campagnes, l'homogénéisation de l'espace agricole, la simplification des assolements, l'utilisation d'intrants chimiques ont contribué à la fragilisation de la biodiversité. Préserver et reconquérir la richesse de la biodiversité et des paysages sont donc des enjeux cruciaux, à la fois écologiques, sociaux et culturels. La préservation de la richesse de la biodiversité et des paysages est ainsi l'un des 5 défis identifiés par le plan « Objectif Terres 2020 », présenté le 19 février 2009 par le Ministre de l'Agriculture et de la pêche, et qui trace la voie pour un nouveau modèle agricole français. Les interactions entre agriculture et biodiversité sont nombreuses et complexes, comme le soulignent les conclusions de l'expertise scientifique collective « Agriculture-biodiversité : un partenariat à valoriser » (2008) conduite par l'INRA, à la demande du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) et du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT). Reconnaître cet intérêt commun et admettre que production et nature ne sont pas antagonistes, constitue un pas fondamental.

Agriculture et biodiversité :

La Stratégie nationale pour la biodiversité, adoptée en 2004 et actualisée en 2009 avec les mesures du Grenelle de l'environnement, rassemble les actions devant permettre d'enrayer l'érosion de la biodiversité d'ici 2010, objectif partagé avec les autres pays de l'Union européenne. Déclinée en 10 plans d'action sectoriels, dont un plan « agriculture et biodiversité », la stratégie vise à mobiliser tous les acteurs et à intégrer la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques et des secteurs d'activité.

Le plan d'action « agriculture et biodiversité » mis en œuvre par le ministère de l'agriculture et de la pêche promeut les démarches coordonnées des agriculteurs et de leurs partenaires. Il a été enrichi à la lumière des conclusions du Grenelle de l'environnement, des Assises de l'agriculture et du bilan de santé de la politique agricole commune (PAC). Les enjeux du changement climatique et de la préservation des continuités écologiques en sont un point fort. La préservation et la reconquête de la biodiversité et des paysages constituent également l'un des cinq défis du plan « Objectif Terres 2020 » pour un nouveau modèle agricole français, présenté le 19 février dernier par Michel Barnier, ministre de l'agriculture et de la pêche.





Le plan d'action
peut être consulté sur
le site Internet du
ministère de l'agriculture
et de la pêche :

www.agriculture.gouv.fr

un plan d'action en 5 axes

Le maintien, la restauration et la gestion de la biodiversité est l'affaire de tous les agriculteurs.

Le plan d'action « agriculture et biodiversité » s'articule autour des **5 axes stratégiques** destinés à améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques agricoles et les pratiques de terrain.

Premier axe

Promouvoir la prise en compte de la biodiversité dans les démarches territoriales

La diversité du vivant se développe à l'échelle des territoires et des paysages ruraux, au sein des habitats et des écosystèmes naturels et semi-naturels. Cette diversité dépend de l'étendue relative de ces habitats, de leur variété et des liens qui existent entre eux.

La prise en compte de la biodiversité doit se concevoir à différentes échelles : la parcelle, l'exploitation, le territoire.

Les démarches territoriales et partenariales, associant au premier chef les agriculteurs, doivent améliorer l'efficacité écologique des actions.

Objectifs :

- faciliter la mise en œuvre de projets territoriaux centrés sur l'agriculture et la biodiversité par la réalisation d'un guide méthodologique,
- contribuer à la mise en place de la « Trame verte et bleue » en vue de restaurer les continuités écologiques,
- maîtriser l'artificialisation des espaces agricoles, forestiers et naturels par une meilleure gestion de la consommation des terres en référence à l'objectif retenu par le Grenelle de l'environnement de diviser par deux de la consommation d'espaces agricoles forestiers et naturels.

Deuxième axe

Généraliser les pratiques agricoles favorables à la biodiversité

La biodiversité intéresse particulièrement l'agriculteur par le rôle qu'elle assure dans le fonctionnement des écosystèmes agricoles (biodiversité fonctionnelle) : insectes pollinisateurs, microfaune du sol participant à sa fertilité, insectes prédateurs de ravageurs de culture.

Il s'agit ainsi de généraliser les associations culturales et les pratiques renforçant la convergence entre protection de la biodiversité et production agricole, notamment en valorisant les cycles naturels et en réduisant l'utilisation d'intrants (fertilisants et produits phytosanitaires). Ainsi, le maintien et la bonne gestion des infrastructures *agroécologiques* sur l'exploitation (haies, prairies, fossés, bandes enherbées etc.) seront favorisées.

Les actions porteront sur les espèces et les habitats faisant l'objet d'enjeux spécifiques (biodiversité patrimoniale) ainsi que sur la biodiversité en général.

Objectifs :

- intégrer à la certification environnementale des exploitations, un module « biodiversité », l'objectif étant que 50 % des exploitations soient engagés dans la démarche de certification en 2012,
- mettre en œuvre le plan d'urgence en faveur des abeilles et plus largement des pollinisateurs,
- renforcer le lien entre les espaces agricoles et la « Trame verte et bleue » par le maintien ou la restauration d'éléments fixes du paysage, la généralisation des bandes enherbées le long des cours d'eau, et le maintien des systèmes herbagers.

Troisième axe

Protéger et renforcer la diversité des ressources génétiques pour l'agriculture et l'alimentation

Les races d'animaux et les variétés végétales utilisées pour l'activité agricole représentent un patrimoine unique, fruit du travail de sélection des éleveurs, agriculteurs et des obtenteurs. Cherchant à répondre toujours mieux aux conditions de production, aux nouveaux pathogènes, aux attentes des filières et des consommateurs, cette « agrobiodiversité » est en évolution constante.

Afin de ne rien perdre de cette richesse génétique et de garantir une capacité d'adaptation à des besoins nouveaux qui pourront s'exprimer en fonction du contexte économique, social, et environnemental de demain, les politiques agricoles favorisent la conservation des ressources et s'efforcent d'améliorer le cadre qui régule leur utilisation durable et leur développement.

Objectifs :

➤ préserver les races élevées et des variétés cultivées qui résultent d'une longue période de domestication par l'homme. Le plan vise l'utilisation durable des ressources zoogénétiques (au travers notamment du développement de filières) et de leur conservation in-situ et ex-situ, d'encourager la culture de variétés anciennes, locales ou des races domestiques à faible effectifs, d'adapter le dispositif réglementaire national sur les ressources génétiques en regard des engagements internationaux (Traité sur les ressources phylogénétiques...).

Mise en œuvre et suivi du plan d'action

Le plan d'action « agriculture-biodiversité » a été élaboré en étroite concertation avec les acteurs de l'agriculture, de l'environnement et de la société civile. Le plan d'action précise, pour chacune des actions, le pilote et les principaux partenaires. Un comité de pilotage associant notamment des organisations non gouvernementales environnementales (FNE, LPO), l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture, l'Institut national de la recherche agronomique, la Fédération nationale des parcs naturels régionaux, a été mise en place. Il est chargé de suivre la mise en œuvre de la quarantaine d'actions prévues sur la période 2009-2010.

Quatrième axe

Suivre l'évolution de la biodiversité en milieu rural en lien avec les pratiques agricoles

Du fait de leur emprise géographique, les activités agricoles et rurales ont une responsabilité majeure en termes de gestion du patrimoine vivant national et de sa diversité. Le plan d'action propose de mettre en place un outil de suivi de l'état de la diversité du vivant en milieu rural et de son évolution.

Ce suivi est fondamental pour quantifier l'impact global des pratiques sur la biodiversité agricole et pour accompagner les agriculteurs vers l'adoption de pratiques durables.

Objectifs :

➤ mettre en place un observatoire de l'évolution de la biodiversité en lien avec les pratiques agricoles afin de constituer un outil de pilotage des politiques aux niveaux local, régional et national. Il s'agit également d'identifier et de valider des indicateurs simples et fiables qui peuvent être renseignés par les agriculteurs, qui inclueront certaines espèces faunistiques et floristiques choisies pour couvrir un ensemble de paysages agricoles, ainsi que des indicateurs d'éléments fixes du paysage,

➤ de prendre en compte les nouveaux enjeux liés au changement climatique en identifiant des mesures d'adaptation des systèmes agricoles.



Cinquième axe

Renforcer la sensibilisation et les compétences des acteurs de la filière, de l'enseignement, de la recherche et de l'encadrement agricoles

La prise en compte de la biodiversité dans l'activité agricole concerne en premier lieu les acteurs du monde rural, notamment les agriculteurs, les chambres d'agriculture, les instituts techniques, etc.

La sensibilisation, la formation technique, les échanges d'expériences innovantes, le travail en réseau, la validation scientifique et la diffusion des techniques sont en ce sens fondamentaux.

Objectifs :

➤ animer un réseau national « agriculture et biodiversité » associant les exploitations agricoles des établissements de formation,

➤ mutualiser les expériences et initiatives de réseaux d'agriculteurs,

➤ mobiliser les outils de recherche et du développement agricole sur

- d'une part sur l'identification et l'essor des pratiques agricoles et des modes d'organisation du territoire favorables à la biodiversité,
- d'autre part sur les voies de prise en compte de la biodiversité comme moteur des systèmes agricoles, afin de valoriser la biodiversité à des fins agronomiques et productives.

➤ engager une réflexion pour une meilleure prise en compte, sur une base volontaire, de la dimension environnementale dans les signes de qualité et d'origine.

